

CONCOURS ATTRACTIVITE DU NUCLEAIRE – Edition 2024

OBJET DU CONCOURS

L'Université des Métiers du Nucléaire et la Délégation Interministérielle au Nouveau Nucléaire organisent un concours de l'attractivité des métiers du nucléaire, en partenariat avec le Gifen et Nuclear Valley, pour élire les meilleurs ambassadeurs de la filière.

L'Université des Métiers du Nucléaire et la Délégation Interministérielle au Nouveau Nucléaire sont ci-après désignées par « les Organismes ».

QUI PEUT CANDIDATER ?

Tout organisme public ou privé (association, entreprise, collectivité, fédération, service de l'état...) qui se mobilise auprès des élèves et des étudiants, de la voie scolaire ou de l'apprentissage, auprès des publics en recherche d'emploi et/ou en reconversion, pour leur présenter les métiers du nucléaire, les formations qui y mènent et plus généralement qui font découvrir l'industrie nucléaire, peut concourir.

MODALITES DE PARTICIPATION

Etape 1 : inscription

Le concours est ouvert du 11 mars 2024, et jusqu'au 28 juin 2024, 23h59.

Pour participer, les participants peuvent manifester leur intérêt par un message à contact@monavenirdanslenucleaire.fr. Cette inscription n'est pas obligatoire mais déclenche un bonus si elle est réalisée avant le 26 avril.

Etape 2 : Déclaration des actions de promotion

Préambule

Dans le cadre de ce concours Attractivité, on appellera « action de promotion », tout échange, physique ou à distance, entre l'organisateur et son public cible visant à susciter des vocations, à faire découvrir le nucléaire et ses métiers, au travers par exemple de présentation de l'entreprise, des savoir-faire de la filière, des formations menant aux métiers du nucléaire, des projets... Chaque action doit cibler un groupe de plusieurs personnes.

Exemples : interventions réalisées au sein des établissements, atelier de pédagogie sur comment fonctionne le nucléaire, visite d'une entreprise, installation industrielle ou organisme de formation

Sont exclues : les interventions professionnelles intégrées dans les programmes de formation pédagogiques (travaux dirigés, cours, masterclass, ect...), les cours et cursus pédagogiques des formations, l'accueil des élèves pendant leur période d'apprentissage/alternance (tout niveau confondu), les supports de communication print ou digital (type newsletter, post linkedin, guide, vidéos, etc...)

Modalités pratiques

Les candidats participent en envoyant le formulaire prévu à cet effet par mail à l'adresse : contact@monavenirdanslenucleaire.fr. Ce formulaire est téléchargeable sur le portail d'information du nucléaire monavenirdanslenucleaire.fr.

En cas de difficultés techniques, le participant contacte les Organismes à l'adresse mail : contact@monavenirdanslenucleaire.fr

Dans le formulaire, les participants devront :

- Préciser la catégorie « Taille de l'organisme » dans laquelle ils participent :
 - o De 1 à 9 actifs (bénévoles, salariés, etc.)
 - o 10-250 actifs (bénévoles, salariés, etc.)

- Plus de 250 actifs (bénévoles, salariés, etc.)
- Indiquer le nombre des actifs au sein de l'organisme
- Préciser la catégorie « Activité » dans laquelle ils choisissent de participer :
 - Industriel (fabrication, production, recherche, ingénierie, assistante technique, prestation intellectuelle ...)
 - Emploi, formation, orientation, accompagnement
- Déclarer les interventions et actions de promotion réalisées entre le 1^{er} septembre 2023 et le 28 juin 2024.
- Pour chaque intervention / action, le participant précisera de manière obligatoire :
 - Le type d'action : Intervention, conférence /atelier ou information /Accueil ou visite/ évènement (forums, salons, journées d'orientation...) /Autre (préciser en commentaire)
 - Le type de publics : primaires, collégiens, lycéens, étudiants du supérieur, alternants-apprentis, demandeurs d'emploi
 - Le lieu de l'action (lycée, agence France Travail, collège, lieu de l'évènement, entreprise, etc.)
 - La région
 - La date
 - Le nombre de stagiaires accueillis dans la période (1^{er} septembre 2023-28 juin 2024) par votre structure (champs non obligatoire – vaut pour tous les niveaux de stages)

Candidater au prix spécial « Action remarquable »

Les participants peuvent aussi concourir s'il le souhaite pour remporter le prix spécial « action remarquable ».

Une action remarquable est par exemple une action qui adresse un grand public cible ou impact massif, une action collaborative, la mise en œuvre de moyens « inhabituels », une cible spécifique...
ex : des lycéens font la promotion de leur formation auprès d'autres lycéens, stages inter entreprises, etc.

Pour candidater, remplir la fiche réservée à cet effet, téléchargeable sur le site monavenirdanslenucleaire.fr (. Toute fiche incomplète ne sera pas prise en compte.

Le participant enverra la fiche avant le 28 juin 2024 23h59 ainsi que les illustrations éventuelles à l'adresse contact@monavenirdanslenucleaire.fr.

DEROULEMENT DU CONCOURS

- Inscription au concours à partir du 11 mars 2024
- Dépôt des candidatures jusqu'au 28 juin 2024 - 23h59
- Réunion du jury en septembre 2024
- Attribution des prix à l'automne 2024

DESIGNATION DES LAUREATS

Un jury se réunira en septembre 2024 pour déterminer les gagnants. Il sera composé d'un représentant des structures suivantes :

- Université des Métiers du Nucléaire
- DINN (délégation interministérielle au nouveau nucléaire) et représentants de l'Etat
- GIFEN
- Nuclear Valley

Attribution des prix

- Seront récompensés les participants qui comptabiliseront le plus de points au prorata de leur nombre de salariés avec les bonus.
- Ces bonus sont : Une inscription au concours avant le 26 avril et un bonus attribué en fonction du nombre de stagiaires accueillis au prorata du nombre de salariés
- Un lauréat sera désigné par catégorie « Taille » et par « Activité » (soit 6 lauréats minimum) et à minima un prix spécial « Action remarquable ».
- Le prix spécial « Action remarquable » fera l'objet d'une étude des fiches par le jury et d'un prix distinct.
- Les lauréats seront désignés ambassadeurs 2024 de la filière et seront conviés à une cérémonie officielle de remise des prix.
- Les gagnants seront valorisés lors de grands événements de la filière nucléaire.

PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre de l'organisation du concours, certaines informations concernant les candidats font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions du Règlement Général sur Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27/04/2016 les candidats disposent d'un droit d'accès aux données les concernant ou de rectification de celles-ci qu'elles peuvent exercer auprès des Organisateur. Votre contact : contact@monavenirdanslenucleaire.fr

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LITIGE

La participation à ce concours entraîne acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer à cet événement mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude pourra entraîner la disqualification du participant. La responsable des Organisateur ne saura être mise en cause pour les problèmes d'accès internet.

Les Organisateur se réservent la faculté d'annuler ou de reporter l'organisation du Concours à tout moment et sans contrepartie, notamment si le nombre de participants n'est pas suffisant pour permettre une mise en concurrence satisfaisante. Toute modification aura un effet immédiat.

Le présent règlement du concours est soumis à la loi française. En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, le participant et les Organisateur s'engagent à se rencontrer et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour résoudre le litige à défaut d'accord, l'interprétation ou l'exécution du règlement relève de la responsabilité souveraine des Organisateur. A défaut d'accord amiable dans un délai de quinze jours ouvrés à partir du début des négociations, le litige sera soumis à la juridiction des Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de PARIS.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du challenge sur le site monavenirdanslenucleaire.fr

Paris – Mise à jour Mars 2024